

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE12^{ème} séance de l'année 2016

Mercredi 21 décembre 2016

DÉLIBÉRATION N°2016.12.12/368

**Approbation du Compte Rendu Financier
de la SEMAG dans le cadre de la
«*Requalification et à la dynamisation
des zones d'activités économiques
de Petit-Pérou et Dugazon de Bourgogne*»
pour l'année 2015**

L'an deux mille seize, le mercredi 21 décembre, à 10 heures 00 minutes, le Conseil Communautaire de CAP Excellence, s'est assemblé au siège de CAP Excellence (*salle du Conseil*), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Eric JALTON*, Président, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation en date du 13 décembre 2016.



Présents : 26			Excusés représentés : 4		
Le Président			<u>Autres Conseillers Communautaires :</u>		
M. Eric	JALTON		Mme Solange LEBLANC <i>Procuration à Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE</i>		
Vice-Présidents			M. Jocelyn LEREMON <i>Procuration à Mme Maryse ALIDOR-DAHOMAIS</i>		
M. Georges	DAUBIN	2 ^{ème} Vice-Président	M. Jean-Charles SAGET <i>Procuration à M. José GUIOLET</i>		
M. Rosan	RAUZDUEL	3 ^{ème} Vice-Président	Mme Juliana FENGAROL <i>Procuration à Mme Lydia FANHAN-LAURIETTE</i>		
Mme Hélène	MOLIA-POLIFONTE	4 ^{ème} Vice-Présidente			
Mme Murielle	JABES	7 ^{ème} Vice-Présidente			
Mme Maguy	CELIGNY	9 ^{ème} Vice-Présidente			
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président			
Mme Claudine	CHALUS	12 ^{ème} Vice-Présidente			
Mme Renée-George	NABAJOH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice-Présidente			
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau			Excusés non représentés : 11		
Mme Marie-Camille	MOUNIEN		<u>Vice-Présidents :</u>		
Mme Lyliane	PIQUION		M. Jacques BANGOU (1 ^{er} Vice-Président)		
Mme Josiane	GATIBELZA		Mme Suzelle SEVILLE (5 ^{ème} Vice-Présidente)		
M. Max	CELIGNY		Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN (6 ^{ème} Vice-Présidente)		
Mme Francesca	FAITHFUL		M. Georges BREDENT (8 ^{ème} Vice-Président)		
Autres Conseillers Communautaires			M. Dominique BIRAS (11 ^{ème} Vice-Président)		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAIS		Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (13 ^{ème} Vice-Présidente)		
Mme Lise Claude	AZEDE		<u>Conseiller Communautaire - Membre du Bureau :</u>		
M. Georges	BERGINA		M. Fabert MICHELY		
M. Jean-Luc	CELIGNY		<u>Autres Conseillers Communautaires :</u>		
M. Audry	CORNANO		Mme Alberta ALBERI BELAYE-MAURICE		
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE		M. Harry DURIMEL		
M. José	GUIOLET		Mme Kitty WALPO		
Mme Célia	HATCHI-MIMIETTE		Mme Nadège THÉOPHILE		
M. Maurice	LORQUIN				
M. Alix	NABAJOH				
Mme Nadiah	SURVILLE-PERAFIDE				
M. Denis	BERNADOTTE				
			<u>Absents : 9</u>		
			<u>Vice-Président :</u>		
			M. Pierre THICOT (15 ^{ème} Vice-Président)		
			<u>Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :</u>		
			Mme Corinne PETRO		
			M. Justin DESSOUT		
			M. Michel RINÇON		
			<u>Autres Conseillers Communautaires :</u>		
			Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO		
			M. Chazy CIRANY - M. Daniel MARSIN		
			M. Patrick SELLIN - M. Olivier SERVA		

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Le secrétariat est assuré par *Madame Murielle JABES*.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°2015/115/SG/DiCTAJ/BRA daté du 7 décembre 2015 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2014.04.01/01 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;

Considérant le rapport du Président ;

Après avoir pris connaissance du Compte Rendu Financier de la « *Requalification et la dynamisation des zones d'activités économiques de Petit-Pérou et Dugazon de Bourgogne* » pour l'année 2015 ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ;

ARTICLE 1 – D'approuver le Compte Rendu Financier de la « *Requalification et la dynamisation des zones d'activités économiques de Petit-Pérou et Dugazon de Bourgogne* » pour l'année 2015 présenté par la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de la Guadeloupe (SEMAG).

ARTICLE 2 – D'approuver le bilan financier prévisionnel de l'opération selon la répartition suivante :

DÉPENSES (en €)			RECETTES (en €)		
	HT	TTC		HT	TTC
Travaux	10 352 000	11 231 920	Subventions affectées	12 622 720	13 695 651
Etudes	1 648 000	1 788 080			
Frais de gestion	472 720	512 901			
Frais divers	150 000	162 750			
TOTAL	12 622 720	13 695 651	TOTAL	12 622 720	13 695 651

ARTICLE 3 – D'approuver l'avenant n°1 à la convention de mandat annexé au compte rendu financier annuel et portant sur la modification de l'article suivant :

- **Article 13 du cahier des charges** de la convention de mandat relatif à la détermination du montant des dépenses à engager par le mandataire, évalué initialement à 12 150 000€ HT hors rémunération du mandataire. La prise en compte des coûts afférents porte le montant des dépenses à engager à 12 622 720€ HT, soit de 13 695 651€ TTC (*rémunération du mandataire incluse*).

ARTICLE 4 – De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour les applications pratiques de la présente délibération.

ARTICLE 5 – Le Président, le Directeur Général de Cap Excellence, le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Député- Maire de la ville des Abymes, à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, au Directeur Général de la SEMAG ainsi qu'à Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 11 JAN. 2017

Le Président

Eric JALTON



12 JAN. 2017

▪ Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le

▪ Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le

▪ Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le

▪ Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le

▪ Délibération transmise à Monsieur le Directeur Général de la SEMAG, le

▪ Délibération transmise à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, le

12 JAN. 2017

